

# Rapport d'activité 2022

Agence Régionale de la  
Biodiversité des Îles de  
Guadeloupe

# TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
<b>1  PREAMBULE.....</b>	<b>5</b>
1.1. STRUCTURATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	6
1.2. ORGANISATION STRUCTURELLE DE L'ARB-IG .....	7
<b>2  STRUCTURATION DE L'ARB-IG.....</b>	<b>8</b>
2.1. PREAMBULE.....	8
2.2. LES CONSEILS D'ADMINISTRATION STRUCTURANTS .....	9
2.2.1. Les conseils d'administration de 2021 .....	9
2.2.2. Les conseils d'administration de 2022 .....	10
2.2.3. Règlement intérieur de fonctionnement du CA de l'ARB-IG.....	11
2.2.4. Les locaux d'occupation à court, moyen et long terme.....	12
2.3. Les ressources humaines.....	14
2.3.1. Le recrutement de la directrice par intérim, Myriam ROCH-BERGOPSOM et occupation du poste.....	14
2.3.2. Prise de poste de Kanell AMBROISE en tant que directrice par intérim.....	16
2.3.3. Recrutement du (de la) directeur(trice).....	16
2.3.4. Recrutement des agents et constitution des différents pôles de l'ARB-IG .....	16
2.3.5. Les stagiaires.....	17
<b>3  STRUCTURATION DES BUDGETS VOTES ET FINANCEMENT DES BESOINS.....</b>	<b>18</b>
3.1. BUDGET 2022.....	18
3.2. RECOURS AUX FONDS EUROPEENS POUR les achats informatiques .....	19
<b>4  activites des pôles .....</b>	<b>20</b>
4.1. assistante administrative et financiere.....	20
4.1.1. Contexte.....	20
4.1.2. Ressources humaines.....	21
4.1.3. Comptabilité.....	21
4.1.4. Logistique .....	22
4.2. Pôle Conservatoire Botanique.....	22
4.2.1. Contexte.....	22
4.2.2. Organisation prévisionnelle du Conservatoire .....	23
4.2.3. Inclusion dans les Réseaux.....	24
4.2.4. Visite du conservatoire de la Martinique .....	24
4.2.5. Mise en place de missions structurantes.....	25

4.2.6.	Collaborations en cours de montage .....	25
4.2.7.	Collaborations ponctuelles dans le cadre de l'appui aux politiques publiques 26	
<b>4.3.</b>	<b>Observatoire de la biodiversité.....</b>	<b>26</b>
4.3.1.	Contexte :.....	26
4.3.2.	L'observatoire de la biodiversité, un observatoire qui doit se structurer dans un esprit partenarial avant tout .....	27
4.3.3.	L'ORB, un observatoire intégré dans un réseau d'ARB.....	27
4.3.4.	L'Observatoire de la biodiversité déjà sollicité et intégré dans les actions en cours : 28	
4.3.5.	Etat des lieux de la connaissance de la biodiversité dans le but de mettre en place le programme de l'ORB. ....	29
<b>4.4.</b>	<b>Pôle ingénierie de projets.....</b>	<b>29</b>
4.4.1.	Contexte.....	29
4.4.2.	La planète revisitée des îles de Guadeloupe.....	29
4.4.3.	Territoires engagés pour la nature.....	30
4.4.4.	La rencontre des collectivités .....	31
4.4.5.	La conférence du financement et de la coordination.....	32
<b>4.5.</b>	<b>Pôle ANIMATION et SENSIBILISATION.....</b>	<b>32</b>
4.5.1.	Contexte.....	32
4.5.2.	Structurer et animer le réseau des associations de la biodiversité.....	33
4.5.3.	Sensibiliser le grand public.....	33
4.5.4.	Soutenir le réseau des aires éducatives et sensibiliser les scolaires.....	34
4.5.5.	Amener le secteur socio-professionnel à mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité.....	35
<b>5 </b>	<b>LES COLLABORATIONS .....</b>	<b>36</b>
5.1.	LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS.....	36
5.2.	La caisse des dépôts et des consignations (CDC).....	36
5.3.	LES SERVICES DE L'ETAT.....	37
5.4.	LES PARTENAIRES DES OUTRE-MER et de la CARAIBE .....	37
5.4.1.	Martinique et Guyane .....	38
5.4.2.	Saint-Martin.....	38
5.4.3.	Réunion .....	39
5.4.4.	Caraïbe .....	39
5.5.	LES PARTENAIRES NATIONAUX.....	39
<b>6 </b>	<b>SYNTHESE et PERSPECTIVES.....</b>	<b>41</b>



# 1 | PREAMBULE

Le 11 février 2021, le préfet de région en poste, M. Alexandre ROCHATTE, a signé l'arrêté de création de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) suite à la sollicitation conjointe de la Région Guadeloupe et de l'Office français de la biodiversité (OFB). C'est donc la première ARB outremer à être créée.

En effet, la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité offre la possibilité aux régions de créer avec l'OFB, des agences régionales de la biodiversité (ARB). La Région Guadeloupe a donc saisi cette opportunité pour affirmer sa position de cheffe de file de la biodiversité localement, et porter administrativement la mission de préfiguration dans le cadre d'un partenariat avec l'OFB et l'Etat. Cette mission de préfiguration, menée dans une large concertation avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de la biodiversité, a identifié les attentes et les besoins du territoire et des acteurs, a défini la feuille de route et l'outil adapté (statut juridique de la structure, sa gouvernance, ses moyens).

La déclinaison opérationnelle des axes d'intervention de l'ARB-IG sont les suivants :

1. Amélioration et mise à disposition de la connaissance sur la biodiversité ;
2. Mise en œuvre des schémas et plans nationaux sur la biodiversité ;
3. Appui technique et financier, conseil et expertise à destination de l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, citoyens, associations de protection de la nature) ;
4. Formation, information, sensibilisation, pédagogie et mobilisation citoyenne ;
5. Appui à la gestion des espaces et des espèces ;
6. Accès aux ressources génétiques et juste partage des avantages ;
7. Coopération interrégionale et actions d'internationalisation.

## 1.1. STRUCTURATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le statut juridique retenu est celui d'Etablissement public de coopération environnementale – EPCE- (articles L.1431-2 et R.1431-2 du CGCT).

L'ARB-IG est administrée par un conseil d'administration (CA) de 29 membres (Collectivités, OFB, Etat, Etablissements publics locaux et nationaux, associations, organismes consulaires, personnalités qualifiées). Ce CA a été installé le 07 mai 2021. Le tableau ci-dessous récapitule la composition du CA en 2022.

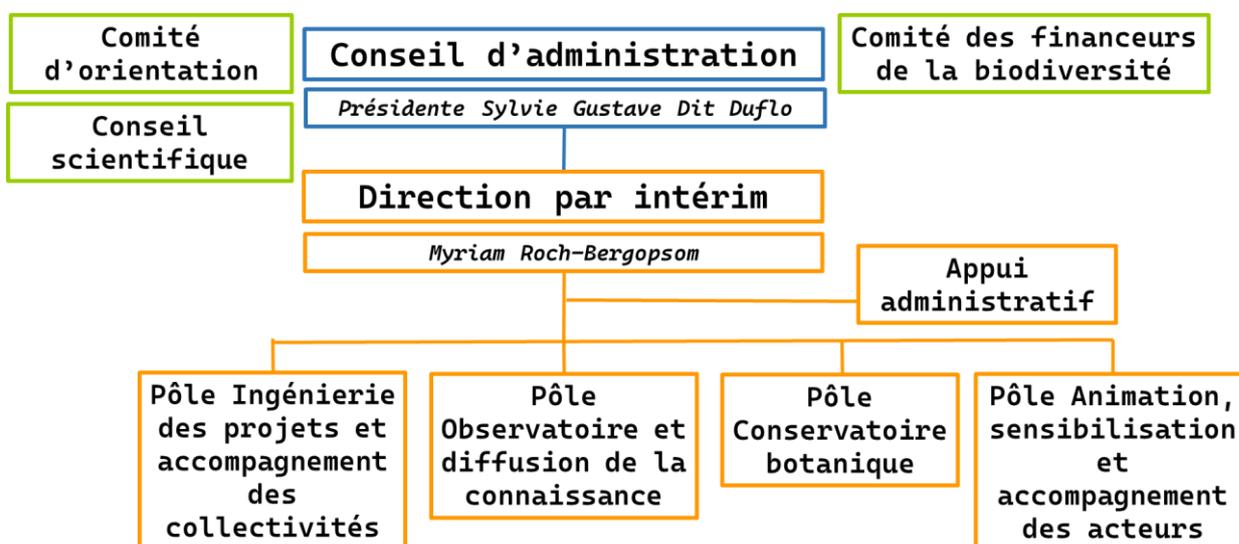
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Jean-François BOYER	Daniel SERGENT / Jean-Mallory ROUSSEAU
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Joséphine LADINE	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Tony GAYADINE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Kanell AMBROISE	

Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO a été élue présidente du CA, et Monsieur Jean-Michel ZAMMITE, vice-président, au cours de l'année 2021.

## 1.2. ORGANISATION STRUCTURELLE DE L'ARB-IG

Conformément aux statuts de l'ARB-IG et à sa feuille de route définie lors de la préfiguration, l'agence est présidée par un CA, adossé à une direction générale qui bénéficie d'une assistance pour les aspects de gestion administrative et financière.

Le choix d'une structuration organisationnelle répondant à une logique « fonctionnelle » avec une ARB structurée en quatre pôles a été fait lors du comité de pilotage en date du 23 février 2021. Le schéma ci-dessous précise les noms de chacun de ces pôles.



Organigramme structurel de l'ARB-IG au 1<sup>er</sup> février 2022

Les missions font échos au plan d'actions de l'ARB-IG défini à 3 ans par la Mission de Préfiguration. A ce titre, il convient de rappeler que la philosophie globale de fonctionnement de l'ARB-IG se veut transversale, bien qu'il faille un pilotage principal dans la mise en œuvre des actions définies dans chaque pôle. Par ailleurs, il est rappelé que cette organisation intègre une nécessité d'optimiser les moyens (et donc les effectifs) qui sont affectés à l'ARB-IG.

**Le pôle Ingénierie de projets et accompagnement des collectivités** a pour mission « chapeau » d'apporter de l'expertise, de l'assistance technique et de l'accompagnement auprès des collectivités locales, de l'État et de nombreux établissements publics ou privés, ainsi que des porteurs de projets. Il se consacrera prioritairement au lancement de la coordination des appels à projets (AAP) notamment pour favoriser au plus vite l'émergence de projets de qualité répondant aux enjeux du territoire, en lien avec le

comité des financeurs de la Biodiversité. Ce pôle sera également chargé d'animer le dispositif « territoires engagés pour la nature ».

***Le pôle observatoire de la biodiversité et diffusion de la connaissance*** a pour mission « chapeau » de mettre en place un observatoire de la Biodiversité au service de l'acquisition et de la diffusion de la connaissance. Il se consacrera prioritairement à un état des lieux des données et des connaissances produites par chaque partenaire (cartographie de l'état de la connaissance sur le territoire), ainsi qu'à la structuration des modalités partenariales et à la mise en place de la gouvernance de l'observatoire (COPIL, groupes de travail, etc.). Il coordonnera aussi la mise en œuvre de la stratégie d'acquisition de la connaissance.

***Le pôle Conservatoire botanique*** aura pour mission « chapeau » de préfigurer la mise en place de ce conservatoire. A cette fin, il mettra en œuvre les missions de service public d'un conservatoire botanique national, en lien étroit avec les autres pôles de l'ARB-IG.

***Le pôle animation / réseaux et sensibilisation*** aura pour mission « chapeau » de structurer les réseaux pour favoriser le partage d'expérience, renforcer leur action, développer les partenariats et susciter l'émergence/ faire émerger des projets biodiversité. Par ailleurs, il ambitionne de démultiplier l'action publique pour un même objectif de préservation de la biodiversité.

La feuille de route réalisée lors de la préfiguration de l'ARB-IG prévoyait, dès 2021, le démarrage opérationnel de l'agence :

- 1) Le recrutement du (de la) directeur (trice) par intérim ;
- 2) Une assistante de gestion administrative et financière ;
- 3) Un recrutement de 4 agents dont un affecté à chaque pôle afin de constituer l'équipe socle et initiale de l'ARB-IG ;

## 2| STRUCTURATION DE L'ARB-IG

### 2.1. PREAMBULE

Les élections régionales et départementales en juin 2021 qui permettent d'établir la représentativité des collectivités régionale et départementale au sein de l'agence, de même que les crises sanitaires (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> vague de contamination par le coronavirus) et sociales (octobre 2021 à janvier 2022), et la disponibilité du (de la) candidat (e) retenu (e) au poste de directeur (trice) par intérim ont retardé de manière significative le

démarrage opérationnel de l'ARB-IG qui s'est réalisé au 1<sup>er</sup> février 2022, au lieu du premier semestre 2021 comme programmé dans la feuille de route de l'agence.

***De Février 2021 à janvier 2022*** : Bien que sa mission de préfigurateur de l'ARB-IG soit échue, Jean-Sébastien Nicolas alors recruté en tant que chargé de mission par la collectivité régionale et avec l'accord de sa direction régionale, a continué à assister le conseil d'administration (CA) dans l'élaboration de ses actes administratifs : préparation des CA, rédaction des délibérations, convocations des administrateurs, suivi des délibérations au contrôle de la légalité, suivi des dotations de fonctionnement, convocation des membres du jury pour le recrutement de la directrice par intérim, réunions préparatoires à la prise de fonction de la directrice par intérim,...

***Février 2022 à janvier 2023*** : La directrice par intérim ayant été recrutée, elle a pu prendre son poste au 1<sup>er</sup> février 2022, et ce pour une durée maximale d'un an.

## 2.2. LES CONSEILS D'ADMINISTRATION STRUCTURANTS

### 2.2.1. Les conseils d'administration de 2021

Le CA d'installation de l'ARB-IG s'est déroulé le 07 mai 2021 avec ces points à l'ordre du jour :

- 1) Installation du CA avec l'élection du (de la) président (e) et du (de la) vice-président (e) du CA ;
- 2) Orientations générales de la politique de l'ARB-IG avec adoption de la feuille de route et du plan d'actions sur 3 ans et l'adoption de l'organisation générale de l'agence ;
- 3) Délibérations relatives au fonctionnement de l'agence (débat d'orientation budgétaire et budget, affiliation au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe, vacances de poste, tableau des emplois et fiches de poste, jury de recrutement, commission d'appel d'offre).

C'est au cours de ce CA que Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, représentante de la collectivité régionale, a été élue présidente de l'ARB-IG et Jean-Michel ZAMMITE, représentant de l'OFB, a été élu vice-président.

Etant donné que le mandat de la présidente du CA est subordonné à son mandat de conseillère régionale qui s'est échu au mois de juin 2021, après les nouvelles élections régionales, il a fallu refaire une nouvelle élection de la présidence de l'ARB-IG. L'intérim de la présidence a été effectuée par le vice-président, Jean-Michel ZAMMITE.

Le CA du 30 juillet 2021 avait pour mission essentielle d'élire une nouvelle présidence. Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO a été ré-élue présidente du CA.

### **2.2.2. Les conseils d'administration de 2022**

Durant cette année 2022, 6 CA se sont tenus :

- 14 janvier 2022,
- 10 mars 2022,
- 06 avril 2022,
- 12 juillet 2022,
- 28 septembre 2022,
- 7 décembre 2022.

Ils avaient pour but de lancer administrativement la structure. Les sujets abordés ont notamment été les suivants : budget rectificatif, adoption du budget 2022, adoption des règlements d'intérieurs du CA et du personnel de l'ARB-IG, dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de la légalité, adoption du logo de l'agence, jurys de recrutement, etc...

Pour l'ensemble de ces réunions, une participation importante des administrateurs a été observée avec un taux de présence moyen de 70,60%. Elles se sont tenues de façon majoritaire dans le cadre d'un format mixte présentiel/distanciel.

Ci-dessous la synthèse de ces participations qui prend en compte les présences physiques et dématérialisées :

Liste des membres du CA de l'ARB-IG			Taux de présence aux conseils d'administration					
Structures	Titulaires	Suppléants	14/01	10/03	06/04	12/07	28/09	07/12
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE						
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM						
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN						
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO						
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE						
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS						
	David MONTOUT	Bernard PANCREL						
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI						
Etat	Jean-François BOYER	Daniel SERGENT/Jean-Mallory ROUSSEAU						
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS						
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)						
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)						
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAU (CCMG)						
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC						
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT						
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN						
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL						
ONF	Mylène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE/Mathieu FELLMAN						
CDL	Marie-Aurore ADROVER/Médhy BROUSSILLON	Elise GALLAIS						
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE						
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON						
Association agréées pour la protection de l'environnement	Caludie PAVIS	Alice PICAN						
	Joséphine LADINE	Pauline COUVIN						
Fédération départementale de chasse 971	Georges CALIXTE/Patrick PHILIS	Tony GAYADINE/Claude JERSIER						
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE						
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE						
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL						
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD						
Représentant du personnel	Kanell AMBROISE	Julien GERARD	Pas encore de recrutement	Pas encore de recrutement	Pas encore de recrutement			
Nombre de présents ou représentés			19/28	17/28	21/28	20/29	20/29	23/29
Taux de présence	Taux moyen = 70,60%		67,86%	60,71%	75%	68;97%	68;97%	82,14%

Il est à noter que chaque CA a été précédé d'une réunion des membres fondateurs que sont la Région, l'OFB et l'Etat représenté par la DEAL. Ces réunions permettent de passer en revue les points à l'ordre du jour du CA, l'actualité de l'agence et les préconisations faites par les membres fondateurs.

### 2.2.3. Règlement intérieur de fonctionnement du CA de l'ARB-IG

Lors de la réunion du CA du 10 mars 2022, les administrateurs ont adopté le règlement intérieur du CA de l'établissement. Il a été établi sous l'impulsion et l'accompagnement de l'administrateur Georges CALIXTE, responsable de la commission arrêtée en 2021 à cet effet.

Ce dernier comporte 6 chapitres et 25 articles :

- Chapitre I : Le conseil d'administration (lieu et périodicité des séances, convocations, accès aux dossiers préparatoires, questions, informations, interventions, amendements ou contreprojets, séances en distanciel) ;
- Chapitre II : La conduite des séances du Conseil d'Administration (Présidence, délégations, quorum, secrétariat, votes, questions orales, accès au public) ;
- Chapitre III : Comptes rendus des débats et des discussions (PV, relevés de décisions, caractère exécutoire des délibérations) ;
- Chapitre IV : Dispositions diverses (désignation des membres auprès des organismes extérieurs, modification du règlement, indemnités-frais de déplacement des délégués) ;
- Chapitre V : (Débat d'orientation budgétaire, compte administratif,
- Chapitre VI : Commissions, Comités, Conseils (commissions spéciales (rôle, constitution, fonctionnement), commission d'appel d'offre, comité d'orientation, conseil scientifique, comité des financeurs)

#### **2.2.4. Les locaux d'occupation à court, moyen et long terme**

La Région s'est proposée de mettre à disposition de l'ARB-IG, sous forme d'un contrat locatif, la « Villa NIRIN » située à Gourbeyre pour l'installation de ses locaux. Cependant, compte tenu des crises sanitaires et sociales de 2021 et des travaux de rénovation à réaliser, cela ne pourra se réaliser qu'en 2023.

##### *➤ Installation à court terme dans les locaux du Jardin botanique de Basse-Terre*

La solution immédiate envisagée a été de recourir à un autre administrateur de l'ARB-IG. Ainsi, une demande a été adressée au Département pour la mise à disposition temporaire de locaux situés au Jardin botanique de Basse-Terre.

Un bail locatif, d'une durée de 12 mois, a donc été signé pour l'occupation d'une superficie de 170m<sup>2</sup> constitué de 5 bureaux permettant d'accueillir les premiers agents de la structure, de deux bureaux « aveugles » pour des espaces de stockages et d'une salle de convivialité. Ce contrat, conclu pour 12 mois allant du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 a été établi pour un montant de 2550 €/mois.

Des moyens logistiques ont dû être déployés pour rendre cet espace fonctionnel : ligne internet, lignes téléphoniques, mobilier de bureau, voiture de service, etc.

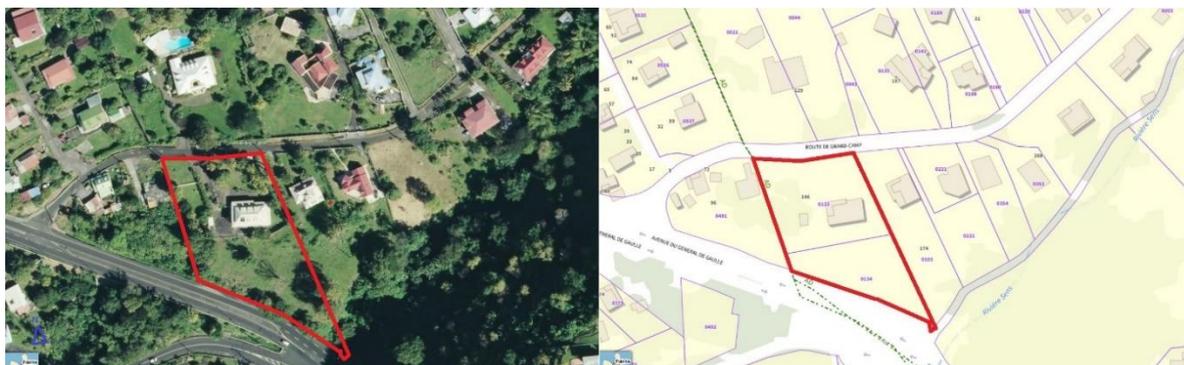
Compte tenu de la montée en puissance de l'agence, cet espace s'annonce déjà trop restreint pour accueillir l'ensemble des agents dont les recrutements sont prévus en 2023. Ainsi, un déménagement est prévu à la « Villa NIRIN » en mai 2023.

➤ *Préparation de l'installation à moyen terme dans les locaux régionaux de la Villa Nirin à Gourbeyre*

La Villa Nirin est située au 146, route de Grand camp, à Gourbeyre et occupe une superficie totale de 4 998 m<sup>2</sup>. La superficie est de 276 m<sup>2</sup> pour l'ensemble de la bâtisse. La location s'établit pour une durée de 4 années renouvelable, pour un montant de 2500 euros/mois.

Dans le cadre du déménagement prévu, des visites sur site avec les services de la Région ont eu lieu de même que la mise en place d'un comité de suivi, à partir d'août 2022.

Des travaux de cloisonnement et de câblages en réseaux et électricité ont été effectués. A l'issue de ces visites, il apparait que quelques interventions sont encore nécessaires avant le passage de la commission de sécurité.



Avec les travaux restant à effectuer, le potentiel d'accueil du site serait de 16 à 18 occupants répartis comme suit :

			Mini	Maxi	
<b>A</b>	RDC	Droite	2	2	2 Bureaux (à créer)
<b>B</b>		Face			Cuisine / lieu de vie
<b>C</b>		Droite escalier	3	3	
<b>D</b>		Gauche escalier fond	1	2	
<b>E</b>		Gauche escalier avant	1	1	(salle serveur)
<b>F</b>	Etage	Hall sortie escalier			
<b>G</b>		Droite	3	4	Potentiellement 5 à vérifier
<b>H</b>		Gauche mer	1	2	
<b>I</b>		Gauche Jardin	1	2	
	<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>16</b>	

En plus de ces aménagements possibles au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment, le sous-sol a aussi un espace aménageable. Il est composé d'un garage et 2 pièces voisines d'une capacité de 25m<sup>2</sup> chacune (dont une aveugle). Cet espace pourrait accueillir la salle de réunion de l'agence.

Il est à noter qu'il existe également à ce niveau de la bâtisse un petit appartement de type T3, dont la destination et l'usage devront être arbitrés avec la collectivité régionale (option d'un studio pour accueil de chercheurs ou de stagiaires de passage).

Les démarches en vue du déménagement à la Villa Nirin devront se poursuivre en 2023. La date de déménagement prévue est mai 2023.

### ➤ *Installation à long terme dans les locaux régionaux du Centre d'application de l'AFPA à Saint-Claude*

Au moment de la création de l'ARB-IG, la Région a envisagé, sous réserve de la faisabilité technique d'une opération de rénovation de grande ampleur, de l'installer sur le site du « relais de la Soufrière », anciennement occupé par le Centre d'application de l'AFPA. Ce bâtiment ayant une superficie de plus de 1000 m<sup>2</sup> aurait pour vocation d'accueillir le Pôle régional de l'environnement comprenant les directions régionales de l'environnement, de l'énergie et de l'eau ainsi que l'ARB-IG.

## 2.3. LES RESSOURCES HUMAINES

### **2.3.1. Le recrutement de la directrice par intérim, Myriam ROCH-BERGOPSOM et occupation du poste**

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de l'ARB-IG, un appel à candidature a été lancé en mars 2021 pour le poste de directeur par intérim de l'établissement. Ce recrutement avait pour objectif, d'assurer la mise en place rapide, effective et opérationnelle de la structure, ainsi que sa montée en puissance progressive tant au niveau de ses moyens que de la réalisation de son plan d'actions. Par ailleurs, la procédure de recrutement d'un (e) directeur (trice) de l'ARB-IG étant une procédure longue (au moins une année), le choix avait été fait par les administrateurs de recourir, dans un premier temps et comme prévu par la loi, à une direction par intérim qui est une procédure plus rapide à mettre en place.

C'est le choix de la candidature de Mme Myriam ROCH-BERGOPSOM qui a été fait par un jury dédié à ces travaux de recrutement pour ce poste de directrice par intérim (pi), le 06 juillet 2021.

Nombre total de candidats	Nombre de candidats pour l'entretien oral	Composition du jury	Candidat retenu
24	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO présidente de l'ARB-IG</li> <li>● Jean-Michel ZAMMITE directeur Outremer OFB,</li> <li>● Jean-François BOYER directeur de la DEAL</li> <li>● Francine ARBAU-GARNIER, directrice régionale de l'environnement,</li> <li>● Patricia BAFLAN-TROBO experte en management,</li> <li>● Félix LUREL expert en biodiversité</li> </ul>	Myriam ROCH-BERGOPSOM
	<b>Date audition</b>		06/07/2021
	<b>Date prévue de prise de fonction (préavis suite notification)</b>		01/10/2021
	<b>Date de prise effective de fonction</b>		01/02/2022

Avec un contexte de crise sanitaire et sociale et la disponibilité de la candidate n'étant pas immédiate pour la prise de poste, il a été décidé de mettre en place des réunions périodiques pour préparer le démarrage opérationnel de l'ARB-IG, entre Myriam ROCH-BERGOPSOM, et la Présidente du CA, Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, accompagnée du préfigurateur, Jean-Sébastien NICOLAS, et/ou de la Directrice régionale de l'environnement, Francine ARBAU-GARNIER. Trois réunions préparatoires ont été réalisées à cet effet entre : 11 août et 16 novembre 2021 et 06 janvier 2022.

Elle a dû créer l'agence, *ex nihilo*. L'enjeu était de mettre en place une structure nouvelle, de faire émerger la structure, de porter un message audible par l'ensemble des partenaires, de conforter l'adhésion à la dynamique de création de cette agence. Ainsi la Directrice pi avait pour mission de conduire, avec la gouvernance, le lancement de l'ARB-IG, notamment d'en affiner l'organisation et le fonctionnement, de mettre en place l'équipe et les différents pôles, et de déployer le plan des 16 actions à mettre en œuvre.

L'absence d'assistante en matière administrative jusqu'au 1er juillet a nécessité un investissement important et chronophage de la directrice pi au détriment de d'autres missions. Ainsi, l'ensemble des tâches dévolues à un secrétariat était réalisé, au cours de ce laps de temps, par cette dernière.

A compter du 20 septembre 2022, la directrice pi a eu une succession de congés maladies jusqu'au 31 décembre 2022. Comme il n'y avait pas de délégation de signature mise en place permettant à un autre agent de l'agence d'assurer la vacance de la direction, et pour maintenir la continuité du service au sein de l'agence, le CA en date du 07 décembre 2022, a pris une délibération référencée 2022-27. Elle permet à Kanell AMBROISE, responsable du Pôle Ingénierie et appui aux collectivités, d'effectuer l'intérim de la directrice pi et ce, tant que durera la vacance de la direction de l'agence.

### **2.3.2. Prise de poste de Kanell AMBROISE en tant que directrice par intérim**

L'intérim de Kanell AMBROISE commencée le 7 décembre 2022, a permis de s'assurer de la clôture budgétaire de l'ARB-IG pour l'année 2022. Elle a notamment été aidé par le payeur régional qui a pu repousser la date limite de quelques jours afin que certaines dépenses, dont les paies des agents, puissent être mandatées.

Lors de ce CA du 7 décembre, les administrateurs ont aussi décidé de désigner Kanell AMBROISE comme directrice par intérim à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, donc à la fin du contrat de Myriam ROCH-BERGOPSOM, et ce, jusqu'à l'arrivée du prochain directeur(trice) de l'ARB-IG ; prévue avant le 30 juin 2023. Afin de l'accompagner dans ses missions, il a été décidé de faire appel à un prestataire qui soutiendra l'agence sur les aspects administratif, financier et des ressources humaines. Une consultation a été lancée en ce sens.

### **2.3.3. Recrutement du (de la) directeur(trice)**

Par la délibération n°2022-23, prise lors du CA du 28 septembre 2022, il a été décidé de mettre fin à la procédure de recrutement du (de la) directeur (trice) de l'ARB-IG, dont la déclaration de vacance avait été faite le 17 mars 2022 auprès du centre de gestion de la Guadeloupe, et de relancer un nouveau processus de recrutement. Un nouvel appel à candidature a été publié le 05 octobre 2022 pour lequel la date limite de candidature a été fixée au 09 janvier 2023.

### **2.3.4. Recrutement des agents et constitution des différents pôles de l'ARB-IG**

Le recrutement des premiers agents de l'ARB-IG s'est effectué en 2 vagues :

- La première a été constituée par les recrutements de l'assistante de gestion administrative et financière, de la chargée de mission ingénierie de projets et de la chargée de mission observatoire de la biodiversité. Publicité sur le site emploi territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du 20/01 au 21/02/2022.

- La seconde a concerné les recrutements du chargé de mission Animation/Sensibilisation et du chargé de mission préfiguration du conservatoire botanique. Publicité sur le site emploi territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du 16/03 au 30/04/2022.

Pour l'ensemble de ces recrutements, l'ARB-IG a eu recours à un prestataire pour l'accompagner. Le cabinet ATOUT RH a été retenu pour permettre, outre la neutralité de la procédure, le lissage au fil de l'eau des candidatures adressées. Le prestataire avait pour mission :

- L'analyse et sélection des candidatures et profils à priori adaptés ;
- Softs skills (savoirs-être) des candidats et leur compatibilité avec le poste ;
- Les motivations et l'adhésion à la culture d'entreprise – le potentiel d'évolution ;
- Le développement de la short-list des candidats à auditionner ;
- Le suivi de l'intégration des personnels recrutés.

C'est ainsi que les candidats suivants ont été retenus :

Poste	Candidat retenu	Prise de fonction
Assistante de gestion administrative et financière	Mme Annie-Claude COLAS	1 <sup>er</sup> juillet 2022
Chargée de mission ingénierie de projets	Mme Kanell AMBROISE	11 juillet 2022
Chargée de mission observatoire de la biodiversité	Mme Catherine HERMANT	1 <sup>er</sup> septembre 2022
Chargé de mission animation/sensibilisation	M. Julien GERARD	1 <sup>er</sup> octobre 2022
Préfigurateur du conservatoire botanique	M. Marc GAYOT	15 octobre 2022

### 2.3.5. Les stagiaires

Du 4 avril au 20 août, l'ARB-IG a accueilli son premier stagiaire : Mme Sharika BUCHER élève fonctionnaire en 3<sup>ème</sup> année d'école d'ingénieur. Son stage avait pour but de réaliser une étude d'opportunité sur la mise en œuvre d'un Plan National d'Actions (PNA) forêt sèche de l'archipel guadeloupéen. L'objectif était de déterminer si, au regard des éléments disponibles, le PNA était l'outil adapté pour répondre aux problématiques de conservation de la forêt sèche et des espèces qui y habitent.

### 3| STRUCTURATION DES BUDGETS VOTES ET FINANCEMENT DES BESOINS

#### 3.1. BUDGET 2022

Selon les statuts de l'Etablissement, le budget est adopté par le conseil d'administration chaque année, avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte. La norme choisie est la M57 qui reprend les grands principes des comptabilités traditionnellement connues des collectivités.

Le budget 2022 présenté est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 160 000 €, et en recettes et dépenses d'investissement à hauteur de 125 690 €. 50 310,45€ ont été dépensés en investissement et 350 754,55€ en fonctionnement soit un total de 401 065€.

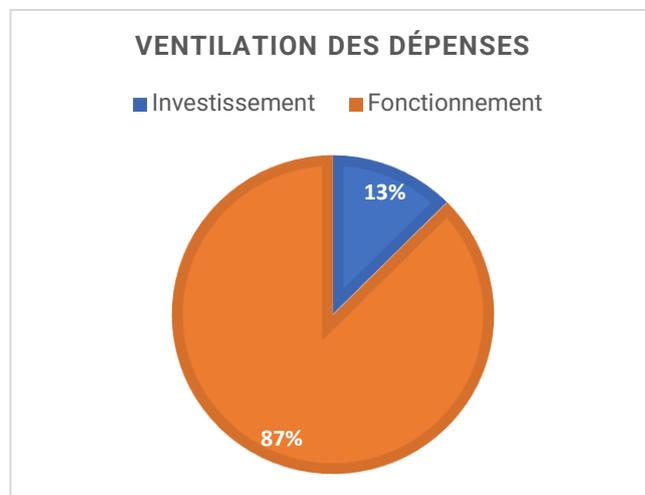
SECTION	DEPENSES	PREVU	REALISE
<b>Investissement</b>			
	Immobilisations incorporelles	71 000 €	9 727,37 €
	Immobilisations corporelles	54 690 €	40 583,08 €
	<b>Total section investissement</b>	<b>125 690 €</b>	<b>50 310,45 €</b>
<b>Fonctionnement</b>			
	Charges à caractère général	673 310 €	107 295,03 €
	Charges de personnels et frais assimilés	405 000€	243 459,52 €
	Virement à la section d'investissement	26 152 €	-
	Opérations d'ordre de transfert entre section	25 538 €	-
	Autres charges de gestion courante	30 000€	-
	<b>Total section fonctionnement</b>	<b>1 160 000 €</b>	<b>350 754,55€</b>

**TOTAL DES DEPENSES SUR L'ANNEE  
2022**

**1 285 690 €**

**401 065 €**

Ainsi, en 2022, le poste de dépenses le plus important était celui des charges de personnels qui ont représenté 69% des dépenses de fonctionnement, environ 60% des dépenses annuelles soit environ 39% de la dotation annuelle de l'ARB-IG.



### 3.2. RECOURS AUX FONDS EUROPEENS POUR LES ACHATS INFORMATIQUES

Afin d'accompagner l'installation de l'ARB-IG, un recours au Fonds social européen a été initié.

Dans le cadre de l'axe 11 du programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020, la Région Guadeloupe a lancé un second appel à candidature sur l'Objectif Thématique 11 (OT 11) : « Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques ». C'est dans ce cadre qu'une demande a été déposée avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Matériel	Montant TTC	Part FSE	Part ARB-IG
Ordinateurs	21 720,00 €	18 462,00 €	3 258,00 €
Tablettes	1 000,00 €	850,00 €	150,00 €
Switch réseau	1 570,00 €	1 334,50 €	235,50 €
Pack visioconférence	5 000,00 €	4 250,00 €	750,00 €
Kit vidéoprojection	1 400,00 €	1 190,00 €	210,00 €
Immatriel	Montant TTC	Part FSE	Part ARB-IG
Solution budgétaire et comptable	9 600,00 €	8 160,00 €	1 440,00 €

Solution échanges sécurisés de données comptables	2 172,00 €	1 846,20 €	325,80 €
Solution RH	13 990,00 €	11 891,50 €	2 098,50 €
Solution courrier	10 000,00 €	8 500,00 €	1 500,00 €
Solution gestion du temps de travail	6 750,00 €	5 737,50 €	1 012,50 €
Solution marchés	1 540,00 €	1 309,00 €	231,00 €
Licences BITDIFENDER	980,00 €	833,00 €	147,00 €
Licences Microsoft Office 365	4 135,00 €	3 514,75 €	620,25 €
Firewall	1 885,00 €	1 602,25 €	282,75 €
Licences Autocad	4 700,00 €	3 995,00 €	705,00 €
<b>Total projet</b>	<b>86 442,00 €</b>	<b>73 475,70 €</b>	<b>12 966,30 €</b>

Au 7 décembre 2022, une demande de prorogation a été faite auprès du service instructeur afin de reporter la date limite d'éligibilité des dépenses, initialement prévue le 31/12/2022, au 31/05/2023. En effet, d'ici la fin de l'année 2022, les dépenses ne couvriront pas l'ensemble de l'enveloppe obtenue or de nouveaux achats informatiques sont prévus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023. Ainsi, cette prorogation permettrait de les inclure et de diminuer leur impact financier.

## 4| ACTIVITES DES POLES

Au regard des dates de prise de fonction des chargés de mission sur ces thématiques (entre juillet et octobre), l'année 2022 a consisté essentiellement en :

- Des rendez-vous, des prises de contact avec les partenaires institutionnels en charge de ces thématiques ;
- Des mises en réseaux ;
- Des états des lieux ;
- Des échanges et collaborations sur sollicitations.

### 4.1. ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

#### 4.1.1. Contexte

L'assistante de gestion administrative et financière apporte son appui à la direction et aux différents pôles de l'agence dans la gestion des ressources humaines, et dans les secteurs comptable, administratif et logistique. Elle fait l'interface avec les acteurs

extérieurs sur les questions de subventions et de reporting (financeurs), de ressources humaines (gérées par le Centre de gestion), de règlements (opérés par le comptable public), de devis et commandes.

#### **4.1.2. Ressources humaines**

La gestion des ressources humaines se fait quotidiennement par des missions variées. La gestion du temps est gérée par le logiciel EURECIA, qui a été choisi après analyse de plusieurs offres.

La mission de la paie est confiée à un prestataire extérieur qui recueille chaque mois toutes les données afin d'établir la paie de chaque agent. L'assistante administrative et financière a un travail de vérification à posteriori des données émises par le prestataire et à priori de leur transmission à la direction puis au payeur.

Afin de contribuer au bien-être et au quotidien des agents, certaines prestations, obligatoires ou non, ont été instaurées avec la directrice par intérim telles que :

- L'adhésion et le partenariat avec le Centre de gestion de la Guadeloupe ;
- La mise en place de titres restaurants pour tous les agents de la structure ;
- Un partenaire de prévoyance santé, mutuelle sur la labélisation ;
- L'adhésion au comité national d'action sociale ;
- L'adhésion au CNPFT et au centre de formation de l'OFB, pour toute formation pour les agents.

#### **4.1.3. Comptabilité**

Afin de gérer le budget de l'agence, c'est le logiciel Berger-Levrault qui a été choisi. La directrice pi est ordonnatrice des dépenses et des recettes de l'établissement. Elle signe les contrats, accords ou conventions passés au nom de l'agence.

Sur le plan opérationnel, la comptabilité est gérée par l'assistante de gestion administrative et financière appuyée par la directrice pi.

La facturation électronique étant devenu obligatoire, les factures fournisseurs sont déposées sur le portail CHORUSPRO auquel l'agence accède via le portail de la gestion publique (DGFIP). L'assistante administrative et financière se charge aussi du traitement de ces factures.

En 2022, 31 factures ont été récupérées sur le portail. Les mandatements de celles-ci sont entièrement dématérialisés ainsi que les titres de recettes.

#### **4.1.4. Logistique**

En 2022, la mission logistique de l'assistante administrative et financière a principalement consisté à gérer l'entretien et la vie des locaux, gérer le véhicule de service de l'ARB-IG, gérer les fournitures, les assurances et autres prestations diverses.

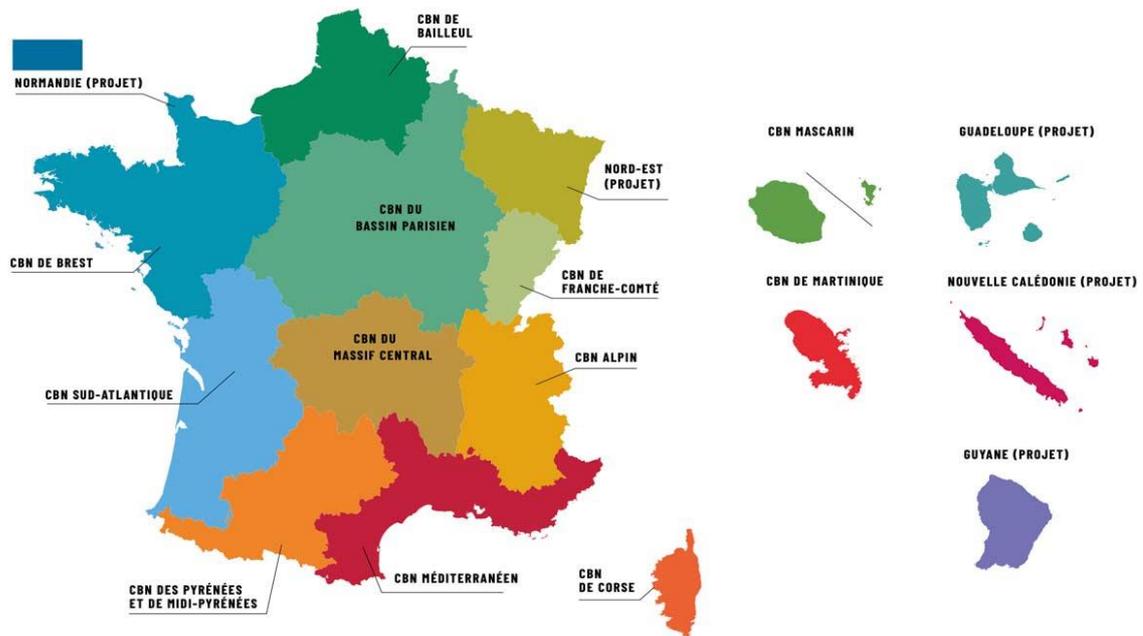
Elle a aussi consisté à suivre la convention éditée dans le cadre de la subvention du Fond Social Européen (FSE) attribuée à l'ARB-IG afin de financer l'opération « équipement télétravail pour l'ensemble de l'équipe » sur l'année 2022. La remontée des dépenses a été effectuée en janvier 2023.

## **4.2. POLE CONSERVATOIRE BOTANIQUE**

### **4.2.1. Contexte**

Les conservatoires botaniques sont un outil majeur pour la connaissance, la protection, la promotion et la restauration de la flore indigène et des habitats naturels. L'ensemble du territoire national a vocation à être couvert par des conservatoires botaniques nationaux (CBN), c'est-à-dire agréés et financés par l'État (via une *dotation d'agrément*). En 2023, la plupart des régions dispose d'un CBN (cf. carte ci-dessous).

Le projet de reconstruction du Conservatoire Botanique National des Îles de Guadeloupe (CBN-IG) fait partie des cinq autres projets actuels de conservatoires – dont 3 en outre-mer. Ce projet est porté par l'ARB-IG, et plus spécifiquement par un préfigurateur, Marc GAYOT, qui se sont fixés comme objectif, au travers de la feuille de route de l'agence, d'obtenir l'agrément du conservatoire en trois ans.



*n.b. : le nouveau Conservatoire Botanique est une structure en construction, sans lien avec l'ancien conservatoire botanique des Îles de la Guadeloupe, qui n'est plus actif.*

#### 4.2.2. Organisation prévisionnelle du Conservatoire

Les CBN sont des organismes à caractère scientifique dont l'agrément national est régi par l'arrêté du 18/02/2022 du Code de l'Environnement. L'arrêté définit en détail l'organisation, le fonctionnement, les compétences et les missions d'un conservatoire et constitue ainsi la feuille de route de création du nouveau CBN-IG.

La première étape a donc été d'étudier les conditions d'application de cet arrêté à la fois sur l'archipel de la Guadeloupe et au sein d'une ARB, puisqu'il s'agira du premier CBN créé dans ce type de structure. Ces conditions incluent le dimensionnement de la dotation d'agrément annuelle versée par le ministère de tutelle à chaque conservatoire botanique sitôt qu'il est agréé.

Dans ce cadre, ont été rencontrés en priorité l'OFB (qui assure la coordination des CBN), le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (qui gère les procédures d'agrément et le suivi des dossiers PNA (plan national d'action)), et la DEAL. Cette phase a notamment permis, pour les trois prochaines années :

- D'ébaucher la première programmation des activités sur les trois prochaines années ;
- De définir le plan de recrutement sur les trois ans ;
- De dimensionner dans les grandes lignes le budget prévisible du conservatoire ;

- D'obtenir auprès de la DEAL la remobilisation de l'enveloppe annuelle de 50 000€ dédiée au soutien aux conservatoires botaniques préparant leur demande d'agrément.

#### **4.2.3. Inclusion dans les Réseaux**

##### **Conservatoires nationaux**

Le préfigurateur du CBN-IG, Marc GAYOT, assiste depuis novembre, en tant qu'observateur invité, aux comités de direction mensuels des CBN. Il est aussi convié au conseil des CBN, en juin.

##### **Réseau UICN EEE outremer**

Le préfigurateur fait aussi désormais partie des référents UICN du réseau outremer espèces exotiques envahissantes (EEE), réuni en plénière le 02 décembre 2022.

#### **4.2.4. Visite du conservatoire de la Martinique**

Le CBN de Martinique est entré dans une phase nouvelle depuis environ 4 ans pour parvenir à l'agrément national, qu'il a obtenu il y a deux ans (10/03/2021). Il a étoffé ses moyens, augmenté son équipe (11 personnes en 2022) et consolidé son expertise et ses partenariats techniques et financiers de façon à pouvoir répondre à l'ensemble de ses missions réglementaires.

Étant donné que le CBN-IG doit passer par le même processus et gère un territoire et des problématiques très comparables à ceux de la Martinique, Marc GAYOT a visité du 5/12 au 09/12/2022 le CBN de Martinique pour appréhender le fonctionnement de la structure, et bénéficier de son expérience acquise.

Accueilli par le directeur du conservatoire, Guillaume Viscardi, Marc GAYOT a réalisé des entrevues avec l'intégralité de l'équipe. Il a pu ainsi découvrir leurs différents dossiers techniques et scientifiques, leurs bases de données taxonomiques et cartographiques, réalisé des visites sur le terrain pour appréhender les méthodologies d'inventaire et de saisie mises en œuvre, visiter l'herbier et la pépinière et échanger avec les responsables des PNA, des missions EEE et d'animation. Le CBN de Martinique a fourni au préfigurateur outils et documents précieux pour accélérer le montage du CBN-IG (outils de saisie, modèle de bases de données, documents de PNA, etc.).

#### **4.2.5. Mise en place de missions structurantes**

Dans la perspective de l'audit du conservatoire lors de la procédure d'agrément, il est important de mettre en place des missions exigées par l'agrément et qui permettront d'étayer les compétences du conservatoire (en botanique, en gestion de données, etc.).

##### **Pôle thématique Flore (formalisation en cours)**

Le SINP (système d'information de l'inventaire du patrimoine) est un réseau d'acteurs qui met en partage l'information naturaliste qu'il détient selon un ensemble de méthodes et de règles communes. Animé par la DEAL, il est déployé via la plateforme régionale Karunati gérée par le PNG (Parc National de la Guadeloupe).

Après échanges avec la DEAL et le PNG, il a été établi que le futur CBN-IG assurera désormais le rôle de pôle thématique Flore pour le SINP. Le conservatoire va donc animer le réseau d'acteurs produisant de la donnée publique floristique en Guadeloupe pour mieux organiser sa collecte et son partage dans le cadre du SINP.

Cette mission positionne le CBN-IG en tant qu'acteur central de la connaissance et du partage d'informations sur le territoire, tout en permettant – et en exigeant – qu'il monte en capacité pour la gestion de données.

##### **ZNIEFF (formalisation en cours)**

Le futur CBN-IG s'est positionné auprès de la DEAL pour diriger la modernisation des ZNIEFF (zone national d'intérêt écologique faunistique et floristique), c'est-à-dire établir le protocole d'inventaire flore et assurer la réalisation pluriannuelle (ou sa coordination). La prévision est de pouvoir commencer le programme vers mai 2023.

Le programme ZNIEFF permettra au conservatoire d'assumer plusieurs de ses missions : d'une part des missions de « connaissance » – avec mise en place et standardisation de protocoles, structuration de la donnée, inventaires sur l'ensemble du territoire et d'autre part des missions d'appui aux politiques publiques à travers le programme fondateur de la connaissance de la biodiversité nationale. Le programme doit surtout être le principal outil de montée en compétences botaniques de l'équipe en permettant à celle-ci de parcourir l'ensemble des zones préservées de l'archipel.

#### **4.2.6. Collaborations en cours de montage**

Le préfigurateur dialogue actuellement avec le PNG et l'ONF (Office National des Forêts) pour collaborer à différents programmes, dans une double optique de montée en compétences et de partage d'expertise (Programme de restauration des populations d'orchidées d'*Epidendrum revertianum*, porté par le PNG – participation aux COPIL et aux prochaines actions ; Inventaires botaniques sur les placettes permanentes en forêt dense humide – PNG, ONF, UA – ...).

#### **4.2.7. Collaborations ponctuelles dans le cadre de l'appui aux politiques publiques**

Depuis le 17/10/2022, le préfigurateur a répondu à différentes sollicitations des acteurs locaux (détail dans le calendrier des réunions) dans le cadre de l'appui aux politiques publiques :

- Consultations menées par la DEAL sur la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) ;
- Participation aux travaux préliminaires à la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur la commune de Saint-François, sollicité par la mairie de St-François ;
- Séminaire du projet PROTEGER, du PNG...

### **4.3. OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE**

#### **4.3.1. Contexte :**

L'ARB-IG a été créée dans le but de fédérer les actions menées en faveur de la biodiversité afin qu'elles s'intègrent dans la Stratégie Régionale de la Biodiversité.

Cela passe par la création d'un Observatoire de la biodiversité qui a pour mission de fédérer les données, de les valoriser et de les diffuser auprès du grand public, des associations ou encore des décideurs locaux. Si les ARB déjà créées ont bénéficié, par leur historique, d'Observatoires Régionaux de la Biodiversité (ORB) déjà existants, l'ARB-IG doit créer le sien, ex-nihilo, dans un esprit partenarial avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité œuvrant déjà sur le territoire. L'Archipel guadeloupéen jouit déjà de protection forte pour une partie du territoire par le biais du PNG, cela reste néanmoins insuffisant au vu de l'hétérogénéité des écosystèmes présents. De nombreuses ZNIEFF ont été déterminées mais elles ne représentent qu'une protection faible et nécessitent une mise à jour ainsi qu'un suivi plus strict.

C'est dans ce contexte de profonds changements climatiques ainsi que de prise de conscience des politiques publiques régionales, nationales et internationales, que l'Observatoire régional de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ORB-IG) doit créer sa gouvernance et prioriser ses missions. Ce travail est dévolu à la préfiguratrice, Catherine HERMANT, qui a été recrutée à cet effet.

#### **4.3.2. L'observatoire de la biodiversité, un observatoire qui doit se structurer dans un esprit partenarial avant tout**

La préfiguration de l'ARB-IG a permis d'en définir ses missions et de les répartir selon 4 pôles, afin de créer une agence qui répondait pleinement aux besoins du territoire. L'un des pôles, celui de l'observatoire de la biodiversité, a pour mission de fédérer la donnée et la valoriser afin de la diffuser sous forme d'indicateurs qui permettront de se rendre compte de l'état de la biodiversité, des menaces et pressions qu'elle subit ainsi que des réponses mises en place.

Avant de se lancer dans ce vaste travail, il faut avant tout structurer l'observatoire et créer une gouvernance. Il s'agit de réunir dans les différents comités (pilotage, technique, groupe de travail) l'ensemble des partenaires et acteurs de la biodiversité. Afin d'atteindre cet objectif, il a donc fallu rencontrer les partenaires (OFB, région, DEAL, office de l'eau, PNG, etc.) et acteurs de la biodiversité (associations de naturaliste, bureau d'études, etc.) susceptibles d'intégrer la gouvernance de l'observatoire. Le but de cette gouvernance sera, de façon concertée, de décider du programme trisannuel en matière d'indicateurs et d'actions à mener en lien avec ses derniers, de la priorité à mettre sur les thématiques choisies (terrestre, milieux aquatiques...) et s'assurer de l'adéquation avec le Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB). A l'issue de la mise en place de cette gouvernance, l'une des premières décisions sera de fixer les missions précises de l'observatoire et de définir une charte fixant ces missions et le rôle de chaque partenaire vis-à-vis de ces missions. Ceci garantira une base solide pour engager un travail fait en concertation où chacun connaît ses champs d'action.

En cette année de démarrage et de construction de l'observatoire de la biodiversité, il était donc primordial de rencontrer tous les partenaires et acteurs de la biodiversité pour les inclure dans cette gouvernance. La réalisation de ces missions de valorisation et diffusion de la donnée par le biais d'indicateurs décidés et validés de façon partenariale garantiront l'intégration de l'ORB-IG dans le réseau des ORB et sa reconnaissance à l'échelle nationale.

#### **4.3.3. L'ORB, un observatoire intégré dans un réseau d'ARB**

L'ARB-IG est la première ARB de l'outre-mer mais n'est pas la première à l'échelle nationale ; 8 autres ont été créées depuis 2020. Elles ont chacune leur spécificité d'actions et de missions dû à leur historique et leur échelle d'intervention (fusion de régions et/ou de départements). Du 14 au 15 octobre 2022 se tenait le 1<sup>e</sup> séminaire des ARB de France où des agents de différents pôles ont pu échanger leur expérience par le biais d'ateliers avec des thématiques variées (connaissance, comité des financeurs,

mobilisation citoyenne...). L'ARB-IG a elle aussi été représentée par les chargées de mission des pôles Ingénierie de projets, Kanell AMBROISE et Observatoire de la biodiversité, Catherine HERMANT. Ce séminaire a été l'occasion pour le pôle observatoire de la biodiversité de rencontrer ses homologues et d'écouter leurs retours d'expérience. Des groupes de travail ont été créés sur certaines thématiques permettant ainsi de créer un lien et un réseau inter ARB.

Ce séminaire a été aussi l'occasion de prendre contact et aller à la rencontre de certains homologues pour discuter plus précisément de leurs missions et de la structuration mise en place pour leur observatoire. Ce fut le cas avec l'ARB Occitanie et l'ARBE Région du sud.

L'observatoire peut donc compter sur un réseau inter ARB uni et soudé pour permettre à chacun d'évoluer vers un but commun tout en prenant compte les spécificités de chacun.

#### **4.3.4. L'Observatoire de la biodiversité déjà sollicité et intégré dans les actions en cours :**

Bien que l'observatoire de la biodiversité soit encore en cours de structuration, il a déjà été sollicité sur certaines actions de connaissance en cours à savoir : PNA tortue, PNA iguane ou encore ABC de la commune du Gosier. Il s'agit de positionner l'observatoire sur des missions de connaissances qui à terme seront analysées pour la production des indicateurs. Positionner l'observatoire précocement permet stratégiquement de l'impliquer dans les comités techniques et ou de pilotage et participer à l'élaboration de ces missions et de s'assurer ainsi de la validité des résultats dans le but de les analyser par la suite.

La chargée de mission du pôle observatoire de la biodiversité, Catherine HERMANT, a également été invitée à participer une mission sur le terrain par la délégation Antilles de l'OFB sur l'inventaire des reptiles sur les îles des Saintes et l'impact des espèces exotiques envahissantes de type micromammifères sur ces populations de reptiles. Cette expérience a permis à l'agent d'appréhender les protocoles mis en place. En effet, parmi les missions de l'observatoire, l'acquisition de connaissance via la commande d'inventaire dans le but de combler les lacunes est primordiale à l'élaboration des indicateurs.

Il a été également demandé d'impliquer l'ARB-IG et plus particulièrement l'observatoire de la biodiversité en tant que partenaire sur le diagnostic territorial de la Guadeloupe de l'OFB sur les fiches enjeux milieux marins. C'était l'occasion de réfléchir à des indicateurs pertinents à instaurer sur cette thématique, en adéquation avec ce que les autres partenaires mettront également en place et identifier les données existantes et les acteurs impliqués.

#### **4.3.5. Etat des lieux de la connaissance de la biodiversité dans le but de mettre en place le programme de l'ORB.**

L'ORB se doit d'être force de propositions dans l'élaboration de son programme. Pour ce faire, un état des lieux de la connaissance actuelle de la biodiversité est en cours avec l'analyse des études récentes et publiées. Il s'agit d'identifier les mises à jours et lacunes en termes de données afin de proposer des programmes d'acquisition de la connaissance pour sa complétude ; prérequis indispensable à l'élaboration des indicateurs. De plus, la rencontre des producteurs de données tels que le parc national de Guadeloupe est en cours.

L'ORB va également utiliser des données publiques qui sont pour certaines centralisées sur le SINP régional de Guadeloupe (Karunati) porté par le PNG et le portail d'informations géographique de la Guadeloupe (Karugeo) porté par la Région. La mise en place de convention permettra à l'ORB non seulement la rédaction de ces productions mais également l'élaboration d'outils (outil taxonomique, carte dynamique de la donnée de la biodiversité...) sur la page web de l'ARB-IG en cours de conception. Le but est de fournir au public l'accès à toutes informations en lien avec la biodiversité.

## **4.4. POLE INGENIERIE DE PROJETS**

### **4.4.1. Contexte**

Le pôle ingénierie de projets et accompagnement des collectivités a été réfléchi comme un facilitateur pour les acteurs du territoire de mener à bien leurs projets liés à la biodiversité. Son objectif premier est de mettre en œuvre des outils ou dispositifs qui facilitent les actions de préservation et de restauration de la biodiversité par les collectivités Guadeloupéenne.

La réalisation de cet objectif passe par plusieurs missions principales :

- Accompagnement technique et administratif de projets locaux complexes : faciliter le montage des projets, animer le dialogue entre les partenaires, être l'interlocuteur des partenaires jusqu'au bouclage final du projet, assurer le suivi
- Mise en place et animation de la conférence du financement et de la coordination,
- Animation du dispositif « territoires engagés pour la nature »

### **4.4.2. La planète revisitée des îles de Guadeloupe**

Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) a contacté l'ARB-IG car il souhaite porter un projet d'acquisition de connaissances sur la biodiversité dite « négligée » (i.e. : benthos, lichens, fonge, etc.) des îles du sud de l'archipel Guadeloupéen que sont Les Saintes, Marie-Galante, la Désirade et Petite-Terre. Cette expédition est intitulée « La Planète Revisitée des îles de Guadeloupe ». Elle sera décomposée en 2 volets : un volet terrestre et un volet marin pour lesquels environ 60

chercheurs locaux, nationaux et internationaux seront mobilisés pendant plus de 45 jours au dernier trimestre 2024. Au cours des 2 précédentes éditions, nommées Karubenthos I & II et qui se concentraient sur le volet marin, ce sont près de 200 espèces qui ont été découvertes par les scientifiques.

L'objectif de l'agence est d'en faire un projet de territoire, incluant le maximum de partenaires possibles. Ce sont donc tous ces partenaires potentiels qui ont été rencontrés en 2022 : le Parc National de Guadeloupe, l'Office National des Forêts, le Conservatoire du littoral, les services environnement de la Région et du Département, le rectorat, la DEAL, la direction de la mer, etc.

Cette expédition, qui se déroulera dans les îles du sud, demande une organisation logistique très poussée et un appui sur les acteurs locaux encore plus prégnant que par le passé. C'est pour cela que des rencontres bilatérales ont eu lieu avec les mairies concernées, les associations de pêcheurs, les clubs de plongés ou encore les offices du tourisme et certains prestataires comme des hôtels/gites.

Afin de financer ce projet, estimé à 1.5 millions d'euros, le dépôt d'un dossier FEDER est prévu. Il a donc été nécessaire d'obtenir des devis pour l'ensemble des prestataires (hôtels, bateaux, restauration, location de voiture, etc.). Cependant, les fonds européens ne pourront financer que 85% du projet ainsi il reste 15% à co-financer (soit environ 225 000€). Une action est en cours auprès des entreprises locales, afin de bénéficier du mécénat d'entreprise, il est aussi prévu de rencontrer d'autres financeurs potentiels comme le Conseil Régional ou le Conseil Départemental.

Enfin, afin de s'assurer de la bonne préparation puis du bon déroulement de ce projet, il est prévu de recruter un(e) chargé(e) de mission et un(e) logisticien(ne).

#### **4.4.3. Territoires engagés pour la nature**

Le programme « Territoires engagés pour la nature » est une initiative du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et qui a pour ambition d'engager les collectivités en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés. L'échelon local étant le mieux à même de répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire. Sur le territoire Guadeloupéen, le dispositif a été déployé dès 2019 par la collectivité Régionale. Un appel à candidature, précédé de réunions d'informations, a été réalisé permettant la reconnaissance de 5 territoires « TEN » : la ville de Gourbeyre, la ville de Saint-Claude, la ville du Gosier, la ville de Morne-à-l'Eau et la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre.

Depuis 2022, et la mise en place opérationnelle de l'ARB-IG, il a été décidé que l'agence reprendrait l'animation du dispositif. Pour ce faire, une réunion s'est tenue avec le service environnement de la collectivité régionale et un état des lieux a été réalisé auprès de 4 des 5 lauréats de l'appel à candidature de 2019. L'objectif étant de mieux

cerner ce qui a été réalisé, de connaître les difficultés rencontrées mais aussi d'avoir le retour d'expérience des lauréats et ainsi relancer un appel à candidature dans les prochains mois intégrant ce retour d'expérience. En plus de ces rencontres, une s'est aussi tenue le service instructeur du FEDER, qui finance en partie le poste d'un(e) chargé(e) de mission pour les collectivités lauréates afin de travailler ensemble sur le prochain appel à candidatures.

A l'échelon national, l'ARB-IG a intégré le réseau des animateurs « TEN », ce qui a permis d'échanger avec certains d'entre eux et de bénéficier de leurs retours d'expériences. Ainsi, un nouvel appel à candidature est prévu pour 2023.

#### **4.4.4. La rencontre des collectivités**

La mission principale du pôle d'ingénierie de projets est l'accompagnement des collectivités pour leurs projets liés à la biodiversité. Pour ce faire, et afin que l'ARB-IG puisse répondre au mieux à leurs enjeux, une démarche a été lancée dès septembre 2022 pour les rencontrer.

Les collectivités suivantes ont été rencontrées :

Gourbeyre	Mercredi 21 septembre 2022
Basse-Terre	Mardi 4 octobre 2022
Bouillante	Mardi 11 octobre 2022
Capesterre-Belle-Eau	Mercredi 21 décembre 2022
Saint-Claude	Vendredi 14 octobre 2022
Grand-Bourg	Mercredi 26 octobre 2022
Baie-Mahault	Lundi 12 décembre 2022
Le Gosier	Mardi 27 septembre 2022
Saint-François	Mercredi 12 octobre 2022
La Désirade	Mercredi 5 octobre 2022
CARL	Vendredi 30 septembre 2022
Le Moule	Mercredi 14 décembre 2022

Port-Louis	Mardi 20 décembre 2022
Anse-Bertrand	Lundi 17 octobre 2022
CANGT	Lundi 17 octobre 2022

Ces rencontres permettront, par la suite, d'établir une cartographie sur les capacités des collectivités à mener des projets liés à la biodiversité.

#### **4.4.5. La conférence du financement et de la coordination**

Le pôle ingénierie de projets de l'ARB-IG a pour mission d'accompagner les collectivités dans leurs projets biodiversité. Cet accompagnement s'entend, entre autres, au sens de l'ingénierie technique et financière. Sur ce dernier point un comité des financeurs, renommé comité du financement et de la coordination (CFC), va être mis en place.

Ce comité travaillera à l'identification et à la mise en cohérence des aides financières dans le domaine de la biodiversité à l'échelle régionale, et il se veut aussi pratique et efficace pour les collectivités. Il aura aussi pour mission de mettre en cohérence les actions des différents partenaires pour répondre aux enjeux du territoire. Sa mise en place nécessite de cartographier les potentiels financeurs et l'articulation de leur financements. Une conférence de « mise en place » est prévue le 17 Janvier 2023.

En 2022, un certain nombre de financeurs ont été rencontrés en bilatéral : l'OFB, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'office de l'eau, la DEAL, l'AFD, la banque des territoires, le CEREMA et l'ANCT. En parallèle, le déplacement pour le séminaire inter-ARB a permis la rencontre et l'échange avec les autres agences (L'Agence Bretonne de la Biodiversité et l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Occitanie) ayant déjà mis en place leur comité. L'objectif de ces échanges étaient de comprendre l'orientation et les difficultés d'un tel outil sur les territoires.

## **4.5. POLE ANIMATION ET SENSIBILISATION**

### **4.5.1. Contexte**

La feuille de route de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe définit les missions du Pôle animation et sensibilisation comme suit :

- Cartographie puis mise en réseaux des différentes typologies d'acteurs de la Biodiversité au service des enjeux du territoire ;
- Organisation et contribution à la structuration du tissu associatif pour qu'il soit plus efficace pour la préservation de la biodiversité ;

- Organisation et mise en œuvre des actions de sensibiliser les scolaires, les jeunes et plus largement le grand public ;
- Formation/sensibilisation des professionnels et des associations sur la connaissance de la biodiversité et les milieux.

Les actions prioritaires du pôle découlent donc de cette feuille de route ainsi que des urgences liées au contexte de mise en place de l'Agence sur le territoire guadeloupéen.

Le pôle est doté en 2022 d'un ETP ayant pris son poste au 01/10/2022. Des recrutements sont prévus pour 2023 à savoir un(e) chargé(e) de mission Espèces Exotiques Envahissantes et un(e) chargé(e) de communication.

#### **4.5.2. Structurer et animer le réseau des associations de la biodiversité**

Afin de répondre à la nécessité de structurer le réseau des associations de la biodiversité en Guadeloupe, un état des lieux a été mené par le chargé de mission. Sur les 40 associations liées à la biodiversité listées sur le territoire, 15 ont pu être rencontrées en 2022.

Le premier constat est qu'il n'existe pas de véritable unité entre ces différentes associations et qu'il est nécessaire de concevoir des actions afin de permettre un renforcement des liens et un partage d'expérience entre ces associations qui partagent un objectif commun.

Les actions envisagées sont l'organisation de formation sur des thématiques transversales pour lesquelles les associations rencontrées ont montré de l'intérêt (communication, comptabilité, recherche de financements...). Une autre action envisagée est l'organisation de journée de rencontre et d'échange sur des thématiques données (par exemple la sensibilisation des publics très éloignés des considérations environnementales).

L'un des objectifs du pôle est d'accompagner la constitution d'une tête de réseau au service des associations. Dans cet optique, des échanges sont en cours avec France Nature Environnement et avec Guyane Nature Environnement qui apparaît comme un exemple de structure fonctionnelle.

Le pôle entend apporter une visibilité accrue au secteur associatif via l'intégration d'une cartographie de l'offre associative dans le site internet de l'ARB-IG.

Enfin, le soutien du pôle au secteur associatif se manifeste par l'appui au montage de dossiers (financements, obtention de labels...). Le pôle a ainsi participé au montage des dossiers FONJEP JEUNE pour 2 associations.

#### **4.5.3. Sensibiliser le grand public**

La section « sensibilisation du grand public » comprend d'une part les actions spécifiques mise en œuvre par l'ARB-IG afin de sensibiliser à la protection de la

biodiversité la population guadeloupéenne et d'autre part les actions de communication de l'agence.

Concernant les actions de sensibilisation spécifiques, de premières propositions ont été envisagées et budgétisées. Il s'agit notamment de l'organisation de conférences en partenariat avec les acteurs du territoire (chercheurs, associations...) ainsi que de l'organisation d'un cycle de conférences sur la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité.

La participation de l'ARB-IG à la stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes est intégrée dans ce volet communication. La feuille de route du futur chargé(e) de mission reste à définir mais la sensibilisation du grand public et des collectivités apparaît cruciale.

Concernant les actions de communication de l'Agence, le point de départ est la définition d'une stratégie de communication pour laquelle le chargé de mission sera appuyé par une agence de communication. Dans l'attente de la définition de cette stratégie, les différents comptes de l'agence ont été créés sur les réseaux sociaux.

Le site internet de l'agence est un élément important que ce soit pour présenter l'agence que pour offrir aux utilisateur un outil complet et fonctionnel. Le cahier des charges a été finalisé en décembre 2022 et la consultation qui s'en suit devra permettre une mise en ligne en mai 2023.

#### **4.5.4. Soutenir le réseau des aires éducatives et sensibiliser les scolaires**

La sensibilisation des plus jeunes est un élément clé pour assurer la préservation et la mise en valeur de la biodiversité. Dans cet optique et pour soutenir l'éducation au développement durable (EDD), plusieurs actions sont prévues par le pôle animation sensibilisation.

Il s'agit tout d'abord de renforcer l'offre d'intervention en milieu scolaire via le soutien aux associations intervenantes, via la mise à disposition d'outils pédagogiques et via la création en partenariat avec le rectorat d'un plan d'intervention et de sensibilisation en milieu scolaire.

Il s'agit ensuite d'animer le groupe régional des aires éducatives afin de soutenir et de dynamiser ce dispositif innovant. Dans cette optique, le pôle a coorganisé trois journées d'ateliers à destination des binômes référents d'aires éducatives qui auront lieu en 2023 et porteront sur la gestion d'espaces naturels et sur les techniques d'animation particulières à l'EDD.

Des actions ponctuelles sont enfin à envisager comme la projection du film « Animal » de Cyril DION pendant une semaine à une trentaine de classes qui est en phase de programmation pour le mois de juin 2023.

#### **4.5.5. Amener le secteur socio-professionnel à mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité**

L'objectif de cette section du pôle est principalement de faire monter en compétences les entreprises guadeloupéennes sur le sujet de la biodiversité. Pour ce faire différents types d'actions sont envisagées.

Dans un premier temps la promotion du label Entreprise Engagé pour la Nature (EEN) sera un moyen de cibler les entreprises sensibles. Ensuite l'organisation de formations afin de mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les actions quotidiennes des entreprises seront envisagées.

Le chargé de mission a dans un premier temps participé à une rencontre avec l'UDE-MEDEF afin de leur présenter l'agence et les soutiens possibles.

Un projet de projection d'un film suivi d'un networking à destination des chefs d'entreprises est en cours de réflexion.

## 5| LES COLLABORATIONS

### 5.1. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Afin d'initier le démarrage de l'ARB-IG, l'ensemble des partenaires institutionnels a été rencontré : la DEAL, l'OFB, le parc national de Guadeloupe (PNG), l'office national des forêts (ONF), le conservatoire du littoral (CDL), l'office de l'eau (OE), le conseil régional (CR) et le conseil départemental (CD).

Ces rencontres ont permis de :

- Prendre connaissance des différents projets, opérations et actions déjà initiés par les partenaires ;
- Clarifier la vision des enjeux pour le territoire ;
- Recueillir les attentes vis-à-vis de l'ARB-IG qui étaient importantes et multi-sujets ;
- Identifier les possibles écueils et les points de vigilance à avoir ;
- Echanger sur les formes que pouvaient prendre les partenariats (chartes, conventions, etc.) en fonction des sujets à traiter.

### 5.2. LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS (CDC)

Signée le 24 juin 2022, cette convention s'inscrit dans le prolongement de la convention nationale signée entre l'OFB et la CDC qui a le double objectif de :

- Favoriser l'émergence de projets vertueux pour l'environnement, portés par les acteurs des territoires (collectivités et entreprises) ;
- Mobiliser les acteurs économiques publics et privés pour qu'ils réduisent leurs impacts négatifs sur la biodiversité des projets de restauration écologique.

Au niveau local, il s'agit de concourir au développement d'écosystèmes protégés, restaurés et résilients par :

- Une meilleure identification des projets locaux ;
- Une mise en place de solutions de financement adaptées ;
- Un accompagnement des territoires engagés pour la nature ;
- Le développement d'une économie circulaire favorable à la biodiversité ou encore mise en œuvre de l'objectif zéro artificialisation ;
- La réduction des impacts sur la nature, notamment par le développement d'outil de mesure d'empreinte sur la biodiversité des entreprises, des portefeuilles investisseurs et des collectivités locales ;

- La formation, la recherche et la sensibilisation aux sujets liés à la biodiversité dans une optique de publication et de contribution au débat public.

Il s'agit d'une convention cadre sur les grands enjeux de préservation de la biodiversité qui sera déclinée au fur et à mesure par le biais de conventions spécifiques en fonction des actions concernées.

### 5.3. LES SERVICES DE L'ETAT

L'ARB-IG a participé et tenu un stand les 14 et 15 juin 2022, au salon virtuel de l'emploi et de la mobilité organisée par la plate-forme des ressources humaines (PFRH) Antilles-Guyane.

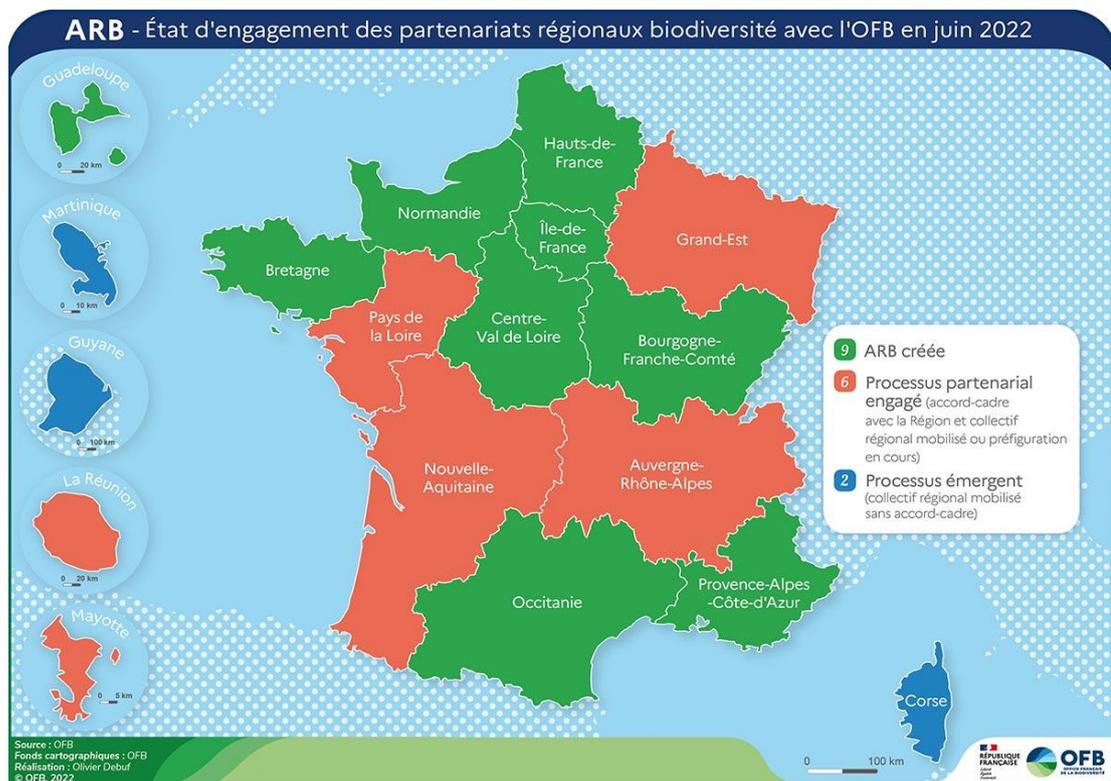
Ce salon s'est déroulé sur un site internet dédié «3D AT HOME» ouvert à tous les publics et sur les trois régions : Martinique, Guadeloupe et Guyane.

Les 1428 participants ont pu, à l'occasion de cet événement visiter les stands souhaités, participer à des conférences, s'informer auprès des employeurs potentiels, dialoguer, bénéficier d'un accompagnement individualisé avec un conseiller, consulter et télécharger des documents, accéder à des vidéos...

### 5.4. LES PARTENAIRES DES OUTRE-MER ET DE LA CARAIBE

Première ARB des Outre-Mer, l'ARB-IG a largement été sollicitée par les autres territoires ultramarins qui souhaitent entrer en phase de préfiguration pour la création d'une ARB. La Présidente du CA de l'ARB-IG, Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, compte tenu aussi de sa fonction de présidente du CA de l'OFB et de vice-présidente de la collectivité régionale, a porté à bras le corps les actions de communication, d'échanges et de partages avec ces territoires.

La carte ci-dessous récapitule l'état d'engagement des partenariats régionaux avec l'OFB, ainsi que les régions qui sont dotées d'une ARB.



#### 5.4.1. Martinique et Guyane

Si les 2 collectivités sont en réflexion pour leur agence de la biodiversité, un certain nombre de freins ont été identifiés pour un lancement effectif des phases de préfiguration de ces structures. La Présidente s'est donc rendue en mai 2022 dans ces deux départements (avec la directrice pi pour la Guyane) afin d'échanger, tant avec les élus que les équipes techniques et administratives sur la forme que pouvaient prendre ces structures, sur les préalables et prérequis à leur mise en place et sur les moyens nécessaires à leur émergence. Elle a également mis l'accent sur l'indispensable concertation de tous les acteurs œuvrant dans la biodiversité, sans exclusion, et de la mobilisation et implication citoyenne dès les phases de préfiguration des ARB à créer.

#### 5.4.2. Saint-Martin

La collectivité de Saint-Martin envisage de prendre la compétence « environnement », ce qui est possible dans le cadre de l'article de la constitution 74 dont elle a fait le choix d'administration. Une rencontre a eu lieu entre une délégation de Saint-Martin menée par le président de la collectivité d'Outre-mer (COM), Louis MUSSINGTON, la Région Guadeloupe et l'ARB-IG, le 18 août 2022. La COM aimerait créer sa propre « Agence Territoriale de la Biodiversité ». Des analyses juridiques sont en cours pour connaître la forme que pourrait prendre cette structure.

### **5.4.3. Réunion**

La Présidente du CA et la Directrice pi de l'ARB-IG ont participé le 27 juin 2022 en visio-conférence au séminaire de restitution de la mission de préfiguration de l'ARB de l'Île de la Réunion. Cette intervention a permis notamment de partager l'expérience de la création de l'ARB -IG.

Les 3 océans étaient représentés dans le cadre de ce séminaire : La Réunion, l'ARB-IG et la Polynésie. Ce séminaire a associé l'ensemble des acteurs de la biodiversité du territoire de La Réunion.

### **5.4.4. Caraïbe**

La Présidente du CA de l'ARB-IG a participé, du 31 mai au 02 juin 2022, au conseil des ministres de l'environnement de l'OECO (Organisation des Etats de la Caraïbe de l'Ouest), en sa qualité de vice-présidente de la Région Guadeloupe, la collectivité régionale étant adhérente à l'OECO.

L'OECO s'est, dans le cadre de cette rencontre, déclarée favorable pour ouvrir une discussion pour une participation au partenariat international sur les aires marines protégées (AMP) conduit par des agences nationales de la France, du Royaume-Uni, des USA, du Chili et du Costa-Rica.

En ce qui concerne, le Sanctuaire Agoa et la coopération à mettre en œuvre avec les Etats membres de l'OECO, l'OECO s'est déclarée favorable à ouvrir la discussion avec l'OFB, à ce sujet. Deux États membres sont particulièrement sensibles à cette question, la Dominique et Sainte Lucie. Ces 2 États vendent leurs quotas de pêche à des puissances étrangères comme le Japon ou la Chine. Ces deux sujets concernent directement la Guadeloupe et l'ARB-IG devrait suivre les travaux qui découleront de ce conseil.

## **5.5. LES PARTENAIRES NATIONAUX**

L'ARB-IG a rapidement intégré le club des ARB, dès les phases de sa préfiguration. Plusieurs réunions avec les directeurs (trices) des autres ARB se sont tenues au cours de l'année 2022. Un des objectifs était de partager, de mutualiser et de disposer de référentiels communs pour la mise en œuvre des actions dévolues aux ARB.

Si les ARB présentent des formes de coopération différentes (statut, choix des partenaires, champ d'action) en fonction des dynamiques locales existantes, elles ont toutes vocation à jouer un rôle de catalyseur des énergies et des compétences territoriales en impulsant une dynamique partenariale collaborative.

C'est dans ce cadre que le réseau des ARB a été créé par l'OFB et qu'un club des ARB assure des échanges constants entre les différents établissements. Pour autant, le besoin s'est fait sentir d'échanges plus directs entre les équipes. L'idée d'un séminaire a donc été lancée en 2021 mais la crise sanitaire n'a pas permis sa tenue comme prévu.

C'est donc les 14 et 15 novembre 2022 que s'est tenu le 1<sup>er</sup> séminaire national des ARB de France. Cette rencontre s'est déroulée à Sète où l'ensemble des ARB a été accueilli par l'ARB Occitanie avec l'appui de l'OFB.

Catherine HERMANT, chargée de mission Observatoire de la biodiversité et Kanell AMBROISE, chargée de mission Ingénierie de projet, y ont représenté l'ARB-IG. Ce déplacement a également été l'occasion pour ces deux agents d'échanger avec leurs homologues et de rencontrer des personnes en charge des thématiques sur lesquelles elles travaillent.

Enfin l'ARB-IG a participé à de nombreuses réunions et COPIL sur notamment des appels à projets gérés localement ou nationalement. A titre d'exemple, on peut citer :

- ADAPTOM 2022-2025
- EEE (Espèces exotiques envahissantes)
- ReCorEA (Résilience des récifs Coralliens et des Ecosystèmes Associés)
- France Relance / AAP Investissements productifs dans la filière Graines et plants
- Life ARTISAN
- SNAP
- ABC

## 6| SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

L'année 2022 a été une année de mise en place administrative, avec l'établissement des documents réglementaires et l'arrivée des premiers agents au sein de l'ARB-IG. Les étapes clés sont résumées dans la frise ci-dessous :



L'année 2023 sera l'année du démarrage opérationnel, avec de nombreux projets qui seront lancés, conformément à la feuille de route définie lors de la préfiguration, la poursuite des recrutements (chargé.e de mission espèces exotiques envahissantes, botaniste, etc.) et l'installation des différents comités de l'agence comme la conférence du financement et de la coordination ou encore le comité d'orientation.

L'ensemble de ces perspectives sont décrites dans le rapport d'orientations budgétaires 2023.